



DECISION
N° 95.00.611.024.0 DU 24 NOVEMBRE 1995

ADDITIF N° 2
au certificat d'approbation C.E. de type
n° 95.00.611.010.0 du 5 mai 1995

Le présent additif concerne les balances TESTUT modèles J647H et J657H. Elles diffèrent des modèles faisant l'objet du certificat précité et son additif n° 1, par la possibilité d'être utilisées en tant qu'instruments étiqueteurs de prix. Dans ce mode, l'impression en dessous de la portée minimale est rendue impossible.

Ce mode peut être activé même pour une balance en réseau. Si la balance est «esclave», elle n'a plus accès au réseau qui reste cependant opérationnel pour les autres instruments ; si elle est «maître», l'ensemble du réseau est désactivé. Un voyant «P» s'allume, le voyant «Conx» de la ou des balances concernées est alors éteint.

Les instruments objets du présent additif peuvent en outre fonctionner en mode «poids seul» ou «prix fixe».

En mode «poids seul», le numéro du produit préprogrammé s'affiche momentanément dans l'afficheur de prix unitaire. Par la suite, les afficheurs de prix unitaire et de prix à payer ne présentent que des tirets horizontaux.

En mode «prix fixe seul», les fonctions relatives au pesage sont inopérantes.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et son additif n° 1 restent inchangées.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

